

DEMANDE SPÉCIFIQUE D'INTERVENTION AFNIC (DSIA)

« Autorisation d'enregistrement d'un terme réservé »

Je soussigné(e)

À remplir par le demandeur	Demandeur du nom de domaine
Nom (1)	
Qualité (2)	
Entité représentée (3)	
Identification (4)	

après avoir pris connaissance des termes de la charte de nommage et des règlements relatifs aux procédures alternatives de résolution des litiges du .fr et du .re*, et déclarer y adhérer sans réserve, demande, à l'AFNIC, par l'intermédiaire de mon prestataire de services Internet :

À remplir par le prestataire	Prestataire
Nom adhérent	
Numéro de Convention	
Adresse courriel destinataire du code d'autorisation (si différente de celle indiquée dans la convention)	

l'attribution d'un code d'autorisation** à enregistrer le nom de domaine réservé*** suivant :

Cette demande est réalisée sous ma seule responsabilité étant entendu que toute information erronée ou toute violation des termes de la charte ou d'un des règlements relatifs aux procédures de résolution alternative de litiges pourra entraîner le gel ou la suppression du nom de domaine.

À _____, le _____

Nom et prénom	Signature

- (1) Nom et prénom du signataire habilité à représenter l'entité
- (2) Fonction au sein de l'entité
- (3) Raison sociale, dénomination de l'entité (= demandeur du nom)
- (4) Identification du demandeur (N° SIRENE, N° INPI, clé titulaire, date et lieu de naissance, ...)

* Ou pour un nom de domaine ayant une extension désignée pour la France et les Territoires et Départements d'Outre-Mer

** Un code attribué = un enregistrement autorisé

*** Soumis aux modalités spécifiques d'enregistrements décrites dans la charte et le guide des procédures

Conformément à la loi informatique et libertés, nous vous informons que les réponses à ces questions sont obligatoires pour le traitement de votre commande. Ces informations sont destinées à l'AFNIC, responsable du traitement, à des fins administratives et techniques d'enregistrement du nom de domaine. Vous disposez d'un droit d'accès soit directement auprès de l'AFNIC en envoyant un courrier électronique à nic@nic.fr, soit auprès de votre bureau d'enregistrement, lequel se charge exclusivement de rectifier les informations si nécessaire. Ces informations sont susceptibles d'être publiées au sein de la base Whois. Dans le cas où la diffusion restreinte est possible et activée, les informations ne font pas l'objet de publication mais peuvent être communiquées uniquement aux autorités habilitées, ainsi qu'aux organismes de procédures alternatives de résolutions de litiges qui en font la demande.

novembre 2006



AFNIC

www.afnic.fr